DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 16.070

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux Mille Seize, le 17 juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 10 juin 2016

Le 10 juin 2016

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS: M. Didier BESSON représenté par M. Patrick MARENGO

M. Bernard GIRAUD représenté par Mme Marie-Claire SEURAT

Mme Régine IOLY représentée par M. Denis MOALLIC

Mme Nancy LEFEBVRE représentée par Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON

M. Pierre PAPEIX représenté par M. René-Luc CHABASSE

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ :

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28 Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : AMÉNAGEMENT ET GESTION DE TERRAINS FAMILIAUX SUR LE SITE DE

« LA PUISADE » - MODIFICATION DE LA DURÉE DU BAIL À CONSTRUCTION

RAPPORTEUR: Mme SEURAT

VOTE: 5 ABSTENTIONS

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

En novembre 2013, la Ville de ROYAN a décidé de mettre en place le dispositif de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S.), afin de trouver une solution aux conditions d'hébergement indignes des familles de gens du voyage, sédentarisées, sur l'aire de « LA PUISADE ».

La Ville de ROYAN, propriétaire du site, souhaite le réaménager en dix terrains familiaux, consistant en la construction de dix blocs comprenant chacun une pièce de vie, une salle d'eau, un WC séparé, ainsi que 25 emplacements dédiés au stationnement des caravanes et 20 places de stationnement pour des véhicules.

Chacun des terrains familiaux disposera de compteurs d'eau et d'électricité, à la charge de la famille installée.

Par délibération n° 15.132 du 14 décembre 2015, la commune a décidé de confier la gestion du site à un bailleur social, Atlantic Aménagement, pour 50 ans, par l'intermédiaire d'un bail à construction.

Par un courrier en date du 29 avril 2016, Atlantic Aménagement a souhaité réduire la durée du bail à 20 ans, avec une participation financière de la Ville, inchangée, de 155.000 € (cent cinquante-cinq mille euros).

En application des articles L.251-1 et suivants et R.251-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), il est proposé au Conseil Municipal de confier le bail à construction à la Société Atlantic Aménagement, ou toute autre société s'y substituant, après accord préalable de la Ville de ROYAN, d'un immeuble du domaine privé communal, pour y aménager et gérer les dix terrains familiaux précités, pendant vingt ans au lieu de cinquante et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer le bail et tout document s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- en application des articles L.251-1 et suivants et R.251-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, de confier le bail à construction à Atlantic Aménagement, ou toute autre société s'y substituant, après accord préalable de la Ville de ROYAN, d'un immeuble du domaine privé communal, dénommé « LA PUISADE », pour y édifier des constructions, conformément au plan annexé à la délibération n° 15.132 du 14 décembre 2015, pour en assurer l'entretien dans les conditions d'usage normal, ainsi que la maintenance et l'exploitation, pendant vingt ans.
- de confier la rédaction et la conclusion de ce bail à construction à Maître Lanig DAOULAS, Notaire à LA ROCHELLE (17006), sis 12 place de Verdun.

- de verser à Atlantic Aménagement une participation financière de 155.000 € (cent cinquante-cinq mille euros), dont le versement sera réparti sur trois exercices comptables, pour permettre d'atteindre l'équilibre financier du projet.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer le bail et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 21 juin 2016 Pour le Député-Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint Patrick MARENGO